Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0054901071

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 01-12-20

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0054901071**

SIRET de l'établissement concerné : **40320819200019**

Code postal : **49270**

Ville : **OREE D ANJOU**

Département : **49**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	132900.0	132900.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	132900.0	132900.0

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	132900
Canards	Non autorisé
Dindes	40000
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
bâtiment 3	existant
bâtiment 5	existant
bâtiment 4	existant
bâtiment 2	existant
bâtiment 1	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non

Est-ce que les effluents d’élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L’installation ne dispose donc d’aucun plan d’épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d’élevage (bruts ou traités) font l’objet d’un épandage (dans le cadre d’un plan d’épandage) ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l’installation est équipée d’un ou plusieurs laveurs d’air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Poulet de chair	0.272	<= 0,6
Dinde	1.113	<= 2,3

Poulets de chair (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Poulets de chair	0.067	<= 0,25
Dindes	0.596	<= 1,0

Poulets de chair (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d’ammoniac dans l’atmosphère (MTD 25)

bâtiment 3 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l’azote (en se basant sur les quantités d’aliment ingérées, les performances de l’animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions poulets

Poulets de chair – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 32)

bâtiment 3 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d’abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d’ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0.031	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

bâtiment 5 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d’abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d’ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)

2,5 kg	0.026	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

bâtiment 4 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0.033	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

bâtiment 2 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0.031	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

bâtiment 1 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)

2,5 kg	0.033	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105

2.2.3. Émissions dindes

Dindes – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 34)

bâtiment 3 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?	oui

2.3. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.3.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.3.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.3.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les eaux résiduaires sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ?	oui

2.3.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui

2.4. Nuisances

2.4.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que les équipements sont disposésde façon à réduire les niveaux de bruit : - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

2.4.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite…) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants : - augmenter la hauteur des sorties d'air - augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale - mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant - équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol - disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible - aligner l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ?	oui
f.2. Est-ce que les effluents solides sont compostés?	oui

2.4.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

bâtiment 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui

bâtiment 5 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d’eau est utilisé ?	oui

bâtiment 4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d’eau est utilisé ?	oui

bâtiment 2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d’eau est utilisé ?	oui

bâtiment 1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d’eau est utilisé ?	oui

2.4.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

bâtiment 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l’aide de facteurs d’émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

bâtiment 5 (existant)
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

bâtiment 4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

bâtiment 2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

bâtiment 1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.5. Organisation

2.5.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui

Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Commentaires éventuels :
Pas de plaintes

2.6. Émissions totales de l'élevage

2.6.1. Émissions totales de l’élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d’émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l’élevage	Émissions en ammoniac d’un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d’élevage	4857	5338
Stockage des effluents	0	5362
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	2521
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	4857	13221

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, …) - productiond'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non

Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

bâtiment 3	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

bâtiment 5

Respect des niveaux d’émissions d’ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d’ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d’émission	oui

bâtiment 4	
Respect des niveaux d’émissions d’ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d’ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d’émission	oui

bâtiment 2	
Respect des niveaux d’émissions d’ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d’ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d’émission	oui

bâtiment 1	
Respect des niveaux d’émissions d’ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d’ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d’émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissements(plus fonctionnement annuel si pertinent)
Émissions air- MTD 14		Exportation de l'ensemble des fumiers vers un composteur : expédition par caissons.	Non		

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé. Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :	non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :	non

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Émissions air - MTD 14		La couverture du fumier est exigée lorsque l'entreposage est effectué sur la future parcelle d'épandage. il faudra préciser la nature de celle-ci.

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le ***21/02/19***

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le ***01/12/20***